



ÉCOSYSTÈMES ET POLLUTION ENQUÊTE

À Clamart, le maire construit un écoquartier sur des sols pollués

Dans les Hauts-de-Seine, un quartier résidentiel haut de gamme promet un cadre bucolique à ses habitants. Il est pourtant construit sur une zone très polluée et à proximité d'un site touché par une contamination radioactive. Ce que la mairie se garde bien de faire savoir.

Clarisse Feletin - 3 janvier 2025 à 10h20

Jean-Didier Berger, maire de Clamart, devenu député Les Républicains (LR) des Hauts-de-Seine à la faveur de la dissolution, avait rêvé de créer « le Panorama ». Ce quartier résidentiel haut de gamme est censé attirer les Parisien·nes en mal de nature au bord d'un lac artificiel de deux hectares sur un « *site exceptionnel en termes d'urbanisme et de développement durable* ».

Ce programme immobilier de plus de 300 logements, un des plus gros des Hauts-de-Seine, ne cesse de s'étendre. Les résidences « Domaine du lac » et « Esprit du lac » sont vendues à 8 000 euros du mètre carré sur plus de 13 hectares. Mais l'envers du décor est moins glorieux. Car l'écoquartier et son « *parc paysager* » ont été construits sur un ancien site de recherches d'EDF, spécialisé dans la fabrication de transformateurs électriques au pyralène, substance chimique dangereuse interdite depuis les années 1980.

L'étude d'impact du quartier identifie la présence de PCB, de tétrachloroéthylène, d'hydrocarbures (HAP) et de benzène. Ces polluants sont toxiques, classés cancérogènes avérés ou probables par le Centre international de recherches sur le cancer (CIRC), et persistent dans le sol. Il y a aussi des solvants chlorés, très volatils.

L'étude recommande donc de construire les habitations avec « *un sous-sol* », l'école sur « *un vide sanitaire* » et enfin de mettre un « *dallage* » sur les zones non

construites au-dessus duquel on rajoutera « *une couche pérenne de terres saines* ». Le but est d'éviter le contact direct avec le sol contaminé.

En 2017, le préfet de région avait bien autorisé la construction. Mais avait aussi demandé qu'une étude de risques sanitaires soit réalisée « *une fois les aménagements mieux définis afin de vérifier la compatibilité des sols avec les usages futurs* ». Les établissements accueillant des populations sensibles, le groupe scolaire et la crèche, devaient aussi faire l'objet d'investigations complémentaires.

Quel est l'état de cette pollution en cette fin 2024 ?

L'établissement public territorial Vallée Sud

Aménagement – anciennement SPLA-Panorama – ne communique pas les résultats. Pourtant sa présidente Christine Quillery et son vice-président Yves Coscas connaissent bien ce quartier puisqu'ils sont respectivement premier et deuxième adjoint·es à la mairie de Clamart. Seule information disponible, la charte « d'esthétique et d'usage » du quartier concernant les jardins privatifs : « *Les plantations ne devront pas perturber la pérennité du bâtiment. Il est donc préférable d'envisager des plantations en pots ou bacs.* »

Liquides radioactifs

Pas davantage d'information non plus pour les 2 000 habitant·es du Panorama concernant les risques posés par le centre historique de recherches du CEA installé de l'autre côté de la rue sur la commune de Fontenay-aux-Roses. Ouvert en 1946, le centre abritait le premier laboratoire d'extraction du plutonium puis fut pionnier dans la fabrication de la pile atomique et le retraitement des combustibles irradiés.

C'est le démantèlement de cette dernière activité, transférée depuis 1995 à Marcoule (Gard), dans une zone moins urbanisée, qui pose problème. Car les sous-sols de la chaîne de retraitement baptisée Pétrus, situé dans le bâtiment 18, abritent des cuves contenant des liquides radioactifs qui ont fui en 1974.

Il y a déjà eu cinq départs de feu répertoriés entre 2012 et 2016. Or les nuages de fumée peuvent déplacer des poussières radioactives.

La pollution correspond, selon l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN), à un débit de dose de 400 mSv/h, soit la même valeur que le pic de radiation enregistré lors de l'accident dans la centrale de Fukushima au Japon en 2011. L'ASN tient à préciser : « *Les situations ne sont en rien comparables. La contamination des sols reste localisée dans le voisinage immédiat des installations : plus de 99 % se situent dans les 10 premiers mètres ; le marquage le plus éloigné est à 30 mètres.* »

« *La salle des cuves est devenue inaccessible aux personnels en raison d'un niveau de radioactivité ambiante trop élevé* », ajoute pour sa part le CEA. « *Un puits blindé de 10 mètres de profondeur* », a été réalisé autour de cette zone comme l'indique la plaquette d'information grand public du CEA pour permettre d'analyser la contamination. D'après des sondages réalisés par l'organisme, entre 2012 et 2015, les éléments radioactifs qui ont été mesurés sont du strontium 90, du plutonium 238, du Neptunium 238 et du césium 137. Le CEA précise : « *Les opérations d'assainissement/démantèlement dans la salle des cuves seront donc menées à distance notamment à l'aide de bras téléopérés et de petits engins de chantiers télécommandés. La priorité sera de démanteler les cuves puis d'extraire les terres contaminées situées sous cette salle.* »

Pour lancer son programme immobilier, le maire devait effectuer une étude d'impact. Celle-ci, réalisée par la mairie de Clamart en 2017, passe sous silence l'existence de la pollution du centre nucléaire. Bien au contraire, elle précise même : « *Aucun site BASOL (la base de données des sites et sols pollués) n'est référencé au sein du site EDF ou dans un rayon de 500 mètres.* » Le site du CEA est pourtant à moins de 50 mètres.

À l'époque, cette étude d'impact est essentielle et sert de base à l'Autorité environnementale de la préfecture de région qui doit donner son avis sur le projet immobilier du Panorama. Comme elle ne parle pas de pollution nucléaire, l'autorité n'en tient pas compte. Questionné par une lanceuse d'alerte, François Belbezet, le chef du pôle évaluation environnementale répond le 21 juillet

2017 que « *l'avis de l'Autorité environnementale raisonne essentiellement sur la base du dossier qui lui a été communiqué ; il n'est ni exhaustif, ni à l'abri d'erreurs* », et il conclut « *nous ne procéderons pas à d'éventuels compléments à cet avis* ». « *Qu'on puisse ignorer à ce point-là une installation nucléaire, c'est une vraie faille* », nous explique la lanceuse d'alerte.

Une dépollution prévue jusqu'en 2050

À l'époque, les élu-es de l'opposition de « Clamart Citoyenne » organisent une manifestation devant le futur quartier et interpellent le maire Jean-Didier Berger. « *Nous avons demandé un moratoire sur le projet de construction de 2 000 logements sur place, le temps que le démantèlement du CEA soit achevé à cause de potentiels risques d'incendie avec rejets radioactifs pointés par l'ASN, en application du principe de précaution* », explique David Huynh, actuel élu de Clamart Citoyenne.

Les installations nucléaires sont en phase de démantèlement, une étape compliquée. Il y a déjà eu cinq départs de feu répertoriés entre 2012 et 2016. Or les nuages de fumée peuvent déplacer des poussières radioactives : des particules alpha dangereuses si on les respire.

Aujourd'hui, l'ASN confirme que « *le risque incendie est un point de vigilance de l'ASN pour les installations du CEA de Fontenay-aux-Roses. Des travaux importants ont été engagés par le CEA en 2023 (remise en conformité des portes coupe-feu d'un bâtiment, système d'extinction incendie des chaînes blindées et changement de centrale incendie)* ». Et ajoute que « *les opérations à venir de démantèlement de la chaîne blindée feront l'objet d'autorisations spécifiques de l'ASN qui s'assurera de la maîtrise du confinement en cas d'incendie. Le site du CEA de Fontenay-aux-Roses dispose par ailleurs d'un plan particulier d'intervention (PPI), qui fait l'objet actuellement d'une révision* ».

Le député-maire a-t-il informé les parents et les habitant-es du Panorama du plan particulier d'intervention comme le code de sécurité intérieure l'y oblige ? Les élu-es de l'opposition se soucient également de la pollution des sols du nouveau quartier. « *Nous voulions vérifier qu'il n'y avait pas de risque pour la population. Mais le maire de Clamart a refusé de nous communiquer les relevés de pollution résiduels* »,

explique David Huynh. Faute de réponse, ces élu-es finissent par saisir en 2021 la Commission d'accès aux documents administratifs.

En juin 2021, ils obtiennent enfin quelques réponses et découvrent deux nouvelles études de pollution des sols qui concernent les futures école et crèche. Effectuées en 2018, à l'emplacement futur des deux infrastructures, elles détaillent les polluants, notamment les gaz contenus dans la terre et les précautions à prendre.

Pour la future école, la première étude précise des restrictions d'usage et de servitudes pour « *maîtriser les impacts des pollutions et limiter les expositions des futurs usagers* ». Ainsi « *les couvertures de surface (béton, enrobé) devront donc être maintenues de façon pérenne ou reconstituées afin de maîtriser le vecteur transfert lié à l'inhalation de poussières, l'ingestion de sols et le contact direct avec des particules de sols* ». Pour le lot 9 qui intègre une crèche et une résidence prénommée « esprit de nature », l'analyse des risques résiduels conclut que les risques cancérogènes et non cancérogènes sont « *acceptables* ».

Y a-t-il eu une étude sanitaire globale pour l'ensemble du quartier ? Sollicités, ni le maire, ni les responsables de Vallée Sud Aménagement, ni les services de la préfecture n'ont souhaité répondre à nos questions. Pourquoi le maire a-t-il fait construire une école maternelle et une crèche de 56 berceaux à moins d'un kilomètre du CEA ? En mars 2021, 40 kilos de gravats radioactifs au plutonium, heureusement sans gravité, sont découverts sous une rue, dans le regard d'une ancienne canalisation du CEA, enfouie juste en face du Panorama. En 2023, le directeur du CEA a également signalé 17 événements significatifs sans gravité. Une seule chose est sûre aujourd'hui : la dépollution sera compliquée et il est prévu qu'elle s'étale jusqu'en 2050.

Clarisse Feletin

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).